

Quatre cent soixante-dix-huitième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 19 avril 2023, à 19 h 30.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Chantal Cantin, substitut
HAM-SUD	M. Serge Bernier
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Coordonnateur en sécurité publique et cours d'eau	M. Jérémy Parent
Adjointe administrative à la direction	Mme Isabelle Pellerin

ABSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
Directeur de l'aménagement du territoire	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière

Le conseiller M. Jean Roy, représentant de la Ville de Val-des-Sources, étant présent en mode virtuel, ne peut prendre part aux décisions, selon le Code municipal du Québec, chapitre C-27.1.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2023-04-11868

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL

2023-04-11869

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Aucun suivi.

COMITÉS**2023-04-11870****COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 MARS 2023**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 8 mars 2023, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 8 mars 2023 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11871**COMITÉ DIRECTEUR FRR VOLET 3 - INNOVATION**

Les membres ayant pris connaissance du cadre de gestion du Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2024 Volet 3 – Projet Innovation, Filière de valorisation des matériaux – Innover vers des matériaux durables et de la composition du comité directeur, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit cadre de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE la composition du comité directeur soit adoptée telle que proposée dans le cadre de gestion.

QUE ledit cadre de gestion du Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2024 Volet 3 – Projet Innovation, Filière de valorisation des matériaux – Innover vers des matériaux durables soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉ DE GESTION DU GYM A21

Aucun sujet.

INVITÉS

Mme Audrey Picard, contrôleuse financière de la MRC des Sources et M. Samuel Moreau de la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc. sont présents pour la présentation des rapports financiers de la MRC des Sources et du Site d'enfouissement (LES).

2023-04-11872**RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2022 - MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2022 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par M. Samuel Moreau;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Samuel Moreau des états financiers à la séance ordinaire du 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE le rapport financier pour l'année 2022 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11873

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2022 - SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2022 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par M. Samuel Moreau;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Samuel Moreau des états financiers à la séance ordinaire du 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE le rapport financier pour l'année 2022 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucune demande de citoyens.

SUIVI DES ACTIVITÉS ET DES DOSSIERS

2023-04-11874

MODIFICATION AU CALENDRIER DES RENCONTRES 2023

CONSIDÉRANT le calendrier de l'année 2023 qui avait été adopté à la séance du 23 novembre 2022, contenant, entre autres, les dates des ateliers de travail, des comités en développement économique, des comités administratifs et des séances de la MRC;

CONSIDÉRANT le manque de temps pour tenir la rencontre du comité administratif;

CONSIDÉRANT l'activité du Salon gouvernemental de la CAR de l'Estrie qui se déroule le mercredi 10 mai prochain de 9 h à 16 h et pour laquelle la plupart des élus vont participer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Chantal Cantin

ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte la modification au calendrier 2023 pour changer l'heure de début du comité en développement économique, débutant ainsi à 15 h au lieu de 15 h 30.

QUE le conseil accepte la modification au calendrier 2023 pour changer l'heure de début du comité administratif, débutant ainsi à 16 h 30 au lieu de 17 h.

QUE le conseil accepte de reporter les rencontres du comité de développement économique et du comité administratif du 10 mai au 17 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11875

**INVITATION AUX MAIRES – FESTIVAL DU QUÉBEC DÉFRICHEUR DE WOTTON –
CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE**

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Wotton tient sa 9^e édition du Festival du Québec défricheur qui aura lieu samedi 20 et dimanche 21 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'en plus de souligner le 25^e anniversaire de la Société d'histoire, une cérémonie de reconnaissance aura lieu pour M. Jean-Paul Guimond, récipiendaire du titre Maître des traditions vivantes;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire fait une demande d'aide financière de 500 \$ à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les maires ont été invités à participer à la cérémonie de reconnaissance qui aura lieu lors du cocktail d'honneur le samedi 20 mai à 17 h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources octroie l'aide financière demandée de 500 \$ à la Société d'histoire de Wotton.

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de deux billets pour le souper-spectacle, au coût de 45 \$ chacun, pour les maires M. Serge Bernier et M. Philippe Pagé.

Adoptée à l'unanimité.

TOURNÉE DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS – RLS DES SOURCES

Information est donnée que le PDG du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, avec ses équipes, tiendra une assemblée citoyenne dans le RLS des Sources, le mercredi 3 mai prochain, à 19 h, à la salle La Bénévole.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS D'AVRIL ET MAI 2023 ET CALENDRIER ANNUEL 2023

Le calendrier des activités pour les mois d'avril et mai 2023 est remis aux membres du conseil pour information, de même que le calendrier complet pour 2023.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2023-04-11876

APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - DEMANDE À LA SHQ CONCERNANT LA DATE DE LANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION (PRR)

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution numéro MRC-CC-14962-02-23, concernant la demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme Réno-Région, qui se lit comme suit :

ATTENDU que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion (PRR);

ATTENDU que, pour chaque programmation PRR, la MRC ne peut utiliser le budget qui lui est alloué et engager des dossiers qu'à compter de la date d'ouverture de la programmation, et ce, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, date à laquelle elle se termine;

ATTENDU que la programmation 2022-2023 a été ouverte le 14 juillet 2022, la programmation 2021-2022, le 3 juin 2021 et la programmation 2020-2021, le 27 juillet 2020, soit entre 64 à 118 jours suivant la fin de la programmation précédente;

ATTENDU que, suite à l'ouverture de la programmation, certaines étapes préalables doivent être réalisées avant l'engagement d'un dossier (période d'inscription, récolte de la documentation, visite des lieux, devis, soumissions), ce qui occasionne que les premiers engagements ne puissent se faire qu'en septembre ou octobre;

ATTENDU qu'au Québec, les mois les plus propices à la construction sont d'avril à octobre et que l'ouverture tardive de la programmation empêche les bénéficiaires, les entrepreneurs et l'inspecteur de bénéficiaire de cette période favorable à la réalisation des travaux;

ATTENDU que, selon les nouvelles normes du programme, les bénéficiaires disposent désormais d'un délai de 6 mois pour réaliser leurs travaux, ce qui leur impose de les réaliser pendant la période hivernale;

ATTENDU que, chaque année, à compter du mois d'avril jusqu'à la date d'ouverture du programme, la MRC reçoit un fort volume d'appels de la part de citoyens désirant connaître la date d'ouverture et s'inscrire;

ATTENDU que plusieurs de ces appels sont récurrents parce que la MRC n'est pas en mesure d'informer les citoyens adéquatement, car la date d'ouverture ne lui est pas communiquée par la SHQ;

ATTENDU que ce volume d'appels occasionne une importante charge de travail pour la MRC et qu'elle n'est pas compensée pour ce travail par la SHQ;

ATTENDU que le lancement tardif des programmations a pour effet de condenser le temps alloué à l'inspecteur et au personnel administratif de la MRC pour engager les dossiers, alors que cet effort pourrait être avantageusement réparti sur toute l'année et que ceci contribuerait à la rétention des inspecteurs;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité, pour une saine administration du programme Réno-Région, de demander à la ministre responsable de l'Habitation et à la Société d'Habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations Réno-Région et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année.

Il est de plus résolu de demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et des autres MRC afin de faire valoir les présentes revendications auprès de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources est en accord avec les énoncés de la résolution numéro MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

D'APPUYER la MRC d'Antoine-Labelle dans sa demande.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Société d'Habitation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et aux autres MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11877

APPUI À LA MRC DE MASKINONGÉ – TAUX D'IMPOSITION DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT que de nombreuses démarches ont été entreprises concernant les enjeux de relève chez les pompiers;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu entre l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) et le ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, afin de l'informer des préoccupations à cet égard et que ce dernier s'est montré à l'écoute et sensible aux différents points mis de l'avant lors de cette rencontre;

CONSIDÉRANT par ailleurs, que l'AGSICQ a été invité à prendre part aux consultations publiques prébudgétaires et que l'AGSICQ a soumis ses recommandations au ministre des Finances, M. Éric Girard, afin d'éliminer les irritants fiscaux liés au métier de pompiers volontaires et de pompiers à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources est en accord avec la MRC de Maskinongé et avec les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) et demande :

- au ministre des Finances, une augmentation du crédit d'impôts à 1 500 \$;
- l'établissement d'une exonération d'impôts des premiers 10 000 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel;
- que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et de ces femmes qui risquent leur vie pour aider la communauté.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances, M. Éric Girard, au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député M. André Bachand ainsi qu'à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ).

Adoptée à l'unanimité.

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

LETTRE D'APPUI À LA DÉMARCHE DE DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION (PASI) DE L'ORGANISME ACTIONS INTERCULTURELLES

La MRC des Sources a reçu une demande de lettre d'appui de la part de l'organisme *Actions interculturelles* pour le dépôt d'un projet dans le cadre du PASI. Le projet visé est de déployer une ressource terrain sur le territoire de la MRC des Sources afin de répondre aux demandes des personnes immigrantes et d'implanter des services structurants en immigration sur le territoire. Seulement trois MRC ont été choisies pour ce projet, soit la MRC des Sources, la MRC de Coaticook et la MRC de Memphrémagog.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC REGIONAL DU MONT-HAM

FREQUENTATION DU PARC REGIONAL DU MONT-HAM AU 31 MARS 2023

Depuis le début de l'année jusqu'au 31 mars 2023, le Parc régional a accueilli 5 355 personnes, une baisse importante à pareille date par rapport à 2022 (6 572 personnes), mais tout de même une hausse par rapport aux années avant pandémie (2019 : 3 999 personnes). Ce fût un hiver peu enneigé et pluvieux, notamment durant les fins de semaines.

ROUTE VERTE

2023-04-11878

DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) VOLET 3 – ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la MRC des Sources a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 50 750 \$ et que l'aide financière demandée au Ministère est de 25 375 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources remplira la condition de contribution financière d'apport externe au programme VÉLOCE III s'élevant à 50 % des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources procède au dépôt d'une demande d'aide financière au programme VÉLOCE III volet 3 pour un montant de 25 375 \$;

QUE la contribution financière au projet de la MRC des Sources s'élève à un montant de 24 125 \$ et que ce montant soit pris à même le FRR volet 2;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, confirmant ainsi son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes et reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11879

RATIFICATION DES DEPENSES DE LA ROUTE VERTE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2019, la MRC des Sources est gestionnaire de la Route verte suite au retrait du mandat au Comité touristique des Sources;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de la Route verte ont été faites pendant l'année 2023 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le règlement 275-2023 *Délégation de pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 10 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

Dépenses d'entretien de la Route verte

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-01-24	Association des réseaux cyclables du Québec	RV - Adhésion 2023	289,97 \$
2023-02-21	Société de l'assurance automobile du Québec	RV - Immatriculation 2023 - John Deer	80,30 \$
2023-03-16	Tourisme Canton-de-l'Est	RV - Partenariat Vélo 2023-2025	787,40 \$
			1 157,67 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses de la Route verte du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, au montant de 1 157,67 \$.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

Aucun sujet.

CULTURE

2023-04-11880

EDC-2023-06 – PODCASTS HISTORIQUES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière, Programme d'Aide aux initiatives de partenariats, signée le 3 mars 2021, convenue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'objectif 3 *Mettre en valeur et préserver la mémoire collective du territoire*, cité dans l'entente de développement culturelle susmentionnée et visant à *Réaliser des projets et des actions faisant la promotion de l'histoire du territoire de la MRC des Sources et favorisant la fierté régionale*;

CONSIDÉRANT que la Politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 à 2026;

CONSIDÉRANT que l'axe 1 de la Politique de développement culturel est la *Mise en valeur et conservation du patrimoine culturel*, dont l'un des enjeux associés est la *Consignation et transmission des spécificités historiques du territoire*, et que deux des objectifs spécifiques sont de *Faire rayonner les sociétés d'histoire du territoire* et de *Multiplier les moyens de diffusion de l'histoire en s'appropriant les outils numériques à notre disposition*;

CONSIDÉRANT que le projet *EDC-2023-06 Podcasts historiques de la Société d'histoire*, présenté par la Ville de Val-des-Sources, répond parfaitement à ces orientations et enjeux de la Politique de développement culturel de la MRC et concorde avec l'objectif 3 de l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Val-des-Sources d'un montant de 4 000 \$ pour un projet d'un coût total de 15 065,05 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte le projet *EDC-2023-06 Podcasts historiques de la Société d'histoire*, présenté par la Ville de Val-des-Sources, pour un montant maximum de 4 000 \$, correspondant à 26 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe de l'Entente de développement culturel.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 000 \$) lors de l'adoption du projet;
- 50 % (2 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2023-04-11881

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

FRR-2023-69 Amélioration du journal local Le Reflet

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2023-69 Amélioration du journal local Le Reflet*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, répond à l'enjeu *Valorisation de l'expression de la fierté local* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 4 326,48 \$ pour un projet totalisant 4 806,48 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Cantin
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2023-69 Amélioration du journal local Le Reflet* présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 4 326,48 \$, correspondant à 90 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR - Fonds local Saint-Georges-de-Windsor.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 163,24 \$) lors de l'adoption du projet;
- 50 % (2 163,24 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2023-04-11882

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX AGENTS LOCAUX POUR LES FESTIVITÉS PRINTANIÈRES

CONSIDÉRANT que les agents locaux ont organisé des festivités printanières pour toutes les municipalités de la MRC des Sources pour la période du 18 mars au 20 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé à l'unanimité

ET RÉSOLU,

QU'une motion de félicitations soit envoyée aux agents locaux pour leur bon travail dans l'organisation de plusieurs activités, ateliers et conférences dans le cadre des festivités printanières sur tout le territoire de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11883

FONDS CRÉATIVITÉ ET INNOVATION – FINANCEMENT ASSOCIÉ À L'APPEL À PROJETS DE L'HIVER 2022-2023

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » conclut le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'Entente sur le projet « Signature innovation » de la Municipalité régionale de comté des Sources dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en juillet 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations transmises au conseil de la MRC des Sources par le comité d'analyse du Fonds créativité et innovation et par le comité directeur du Gym A21;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
et appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources soutienne financièrement le projet suivant à partir de l'enveloppe du FRR volet 2, tel que recommandé par les comités désignés pour l'analyse des projets :

FCI-2022-02 Tourismactif

Promoteur : Le BEAM

Montant demandé : 16 080 \$ (80 % des dépenses admissibles)

Coût total de projet : 89 428 \$

QUE le conseil de la MRC des Sources refuse d'octroyer un soutien financier au projet suivant, tel que recommandé par les comités désignés pour l'analyse des projets :

FCI-2022-01 Écogites Inspire

Promoteur : Écogites Inspire

Montant demandé : 17 750 \$ (50 % des dépenses admissibles)

Coût total de projet : 547 177 \$

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer des protocoles d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS VITALISATION

Aucun sujet.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2023-04-11884

BUDGET 2023-2024 AMENDÉ – TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-11742 par laquelle était conclue le renouvellement de l'entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme STC des Sources, entente valide du 01-01-2023 au 31-12-2023;

CONSIDÉRANT les modalités d'application 2022 du programme de subvention au transport collectif qui demande de présenter un plan de transport, un état de situation des surplus cumulés, une stratégie de réinvestissement des surplus et un guide d'utilisation du service ainsi qu'une seule demande de financement pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT le dépôt par le Service de transport collectif des Sources du budget 2022-2024 en transport collectif et une demande faite par la résolution 2022-10-11709;

CONSIDÉRANT que le programme PADTC permet de faire une demande de révision avant le 30 juin 2023 si les circonstances le demandent;

CONSIDÉRANT une augmentation importante de l'achalandage en transport collectif depuis novembre 2022, rendant les prévisions présentées à l'automne 2022 insuffisantes quant à la subvention à obtenir;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires amendées seront :

- 2023 pour le transport collectif les prévisions s'élèvent au montant de quatre cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (455 199 \$)
- 2024 pour le transport collectif les prévisions s'élèvent au montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille treize dollars (587 013 \$)

et que les revenus sont respectivement répartis comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 - 2024			
DESCRIPTION	TRANSPORT COLLECTIF		TRANSPORT COLLECTIF
	Budget TC 2023	estimé	Budget TC 2024
	Achalandage		Achalandage
REVENUS	22 500		30000
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	- \$		- \$
CONTRIBUTION - USAGERS	78,750 \$		105,000 \$
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	20,000 \$		20,000 \$
REVENUS TFR & VOYAGES BLANCS	- \$		- \$
CONTRIBUTION MTQ	291,917 \$		393,167 \$
CONTRIBUTION MRC	14,500 \$		14,500 \$
REVENUS INTÉRÊTS ET RISTOURNES	- \$		- \$
AUTRES REVENUS	11,473 \$		
Appropriation SURPLUS STC - TA et TC	11,569 \$		14,674 \$
Appropriation SURPLUS MTQ - TA et TC	26,990 \$		39,672 \$
TOTAL REVENUS	455,199 \$		587,013 \$

Et que les achalandages prévus sont de :

Pour 2023 : 22 500 transports

Pour 2024 : 30 000 transports

CONSIDÉRANT que le programme PADTC dans sa forme actuelle ne reconnaît pas le développement en Transport Collectif effectué par le STC des Sources entre 2019 et 2021, ce qui prive le STC des sources d'un montant de 39 000 \$ par an pour consolider son service et/ou le développer davantage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

DE PRÉVOIR réaliser 22 500 déplacements au cours de l'année 2023, 30 000 déplacements au cours de l'année 2024.

DE CONFIRMER la participation financière du milieu (Municipalité régionale de comté et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 113 250 \$ en 2023 et 139 500 \$ en 2024.

DE RECONNAITRE que le programme actuel PADTC 2022-2024 ne tient pas compte du travail de développement effectué par le STC des Sources entre 2019 et 2021, ce qui prive la MRC des Sources et par le fait même son mandataire, le STC des Sources, d'un montant de 39 000 \$ par an pour le maintien de service et son développement futur.

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec :

- d'octroyer une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour les années 2023, 2024 – volet 2.1 / Aide financière au transport collectif régional, enveloppe maintien;
- que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité régionale de comté pourrait avoir droit pour chacune de ces années, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation annuels, enveloppe développement.

D'AUTORISER M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Sources, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

QUE la MRC des Sources se garde la possibilité d'amender sa demande advenant une réponse positive du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec sur l'ajustement au programme PADTC demandé par la MRC des Sources et le STC des Sources à l'effet de prendre 2021 comme année de référence pour les 2 enveloppes, maintien et développement, avec un budget révisé et représentatif des efforts de développements souhaités.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11885

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION DU MTMD DE GELER LE VERSEMENT DES SOMMES DUES POUR 2022 ET 2023 - TRANSPORT COLLECTIF - PADTC

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que les services de transport adapté et de transport collectif soient prévus pour couvrir l'ensemble du territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'articles 678.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1), une municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport adapté lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 220-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport collectif lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 221-2015;

CONSIDÉRANT que les services de transports adapté et collectif sont financés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que l'organisation, la gestion et les opérations relatives au transport collectif ainsi qu'au transport adapté ont été déléguées à l'organisme STC des Sources qui agit à ce titre en tant que mandataire de la MRC, comme le permet le programme du MTMD;

CONSIDÉRANT que le PADTC 2022-2024 brimait la MRC des Sources et son mandataire, le STC des Sources, en ne considérant pas le développement fait entre 2019 et 2021;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2022-09-11673, la MRC des Sources appuyait le STC des Sources dans ses démarches pour que le MTMD utilise l'année 2021 comme année de référence pour les 2 enveloppes du PADTC;

CONSIDÉRANT que depuis plus de 5 mois aucune décision n'a encore été prise par le MTMD face à cette demande;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et le STC des Sources se sont fait confirmer que les sommes à être versées pour le PADTC, tant pour 2022 et 2023, sont gelées jusqu'à une prise de décision sur la modification du programme PADTC;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'avoir un PADTC qui brime la MRC des Sources et son mandataire, la décision du MTMD de geler les versements des sommes dues est une seconde sanction qui met en péril les services offerts aux citoyens de la MRC de Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Cantin et appuyé à l'unanimité

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources reconnaisse que les décisions du MTMD vont à l'encontre des intérêts et de la bonne gestion du STC des Sources.

QUE le conseil de la MRC des Sources appuie les démarches du coordonnateur du STC des Sources afin de faire changer la décision du MTMD au moins à court terme sur le dégel des fonds dus selon le programme actuel, en attendant une décision sur la modification du PADTC afin que 2021 soit l'année de référence pour les deux enveloppes (maintien et développement) du PADTC 2022-2024.

QUE le conseil de la MRC des Sources, par la voix de son directeur général et greffier-trésorier, et du coordonnateur du STC des Sources, fasse toutes les représentations nécessaires auprès des autorités compétentes pour que cette situation soit résolue rapidement.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11886

TRANSPORTS COLLECTIF ET ADAPTÉ – APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UN TRANSPORTEUR ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que les services de transport adapté et de transport collectif soient prévus pour couvrir l'ensemble du territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'articles 678.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1), une municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport adapté lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 220-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport collectif lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 221-2015;

CONSIDÉRANT que les services de transports adapté et collectif sont financés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif prévoient notamment que les organismes admissibles peuvent, par résolution, déléguer un organisme mandataire responsable de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du transport collectif sur leur territoire respectif, mais qu'ils ne peuvent déléguer leurs pouvoirs d'adjudication de contrat et demeurent responsables des liens contractuels;

CONSIDÉRANT que l'organisation, la gestion et les opérations relatives au transport collectif ainsi qu'au transport adapté ont été déléguées à l'organisme STC des Sources qui agit à ce titre en tant que mandataire de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'entente de services d'exploitation de véhicules de transport collectif et adapté actuellement en vigueur sur le territoire prend fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de lancer un appel d'offres visant à pourvoir le service d'exploitation de véhicules de transports collectif et adapté sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur concernant les appels d'offres apportant la MRC à devoir opter pour la tenue d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les liens contractuels établis entre la MRC des Sources et le STC des Sources pour l'opération de services de transports collectif et adapté sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du STC des Sources de procéder à un appel d'offres pour une période de cinq ans tel qu'il est la norme dans le milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du STC des Sources de procéder à un appel d'offres en formule mixte permettant d'assurer la qualité du service rendu par le transporteur, ceci entre autres afin d'assurer un service de qualité aux usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier à lancer un appel d'offres public pour l'exploitation de véhicules de transports collectif et adapté sur le territoire de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

QUE l'appel d'offres sera présenté sous une formule mixte à deux enveloppes afin de permettre d'évaluer la qualité du soumissionnaire.

QUE l'appel d'offres prendra effet le 1^{er} mai 2023 et que les soumissions seront reçues jusqu'au 13 juin 2023 à 11 h.

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier à former un comité de sélection relativement à l'appel d'offres public pour l'exploitation de véhicules de transport adapté et collectif.

Adoptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2023-04-11887

DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) - CRÉATION D'OUTILS DE VULGARISATION ET D'APPLICATION NUMÉRIQUE POUR LE RÈGLEMENT D'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 79.3 de la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU), la MRC des Sources peut établir par règlement toute norme relative à la plantation et à l'abattage d'arbres dans le but d'assurer la protection et l'aménagement de la forêt privée;

CONSIDÉRANT que le règlement d'abattage d'arbres 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers est en vigueur depuis le 16 juin 2008;

CONSIDÉRANT que le plan d'action du Schéma d'aménagement adopté le 25 août 2021 priorise l'action stratégique 13.2.9 d'actualiser la réglementation en matière d'aménagement forestier afin d'assurer la vitalité économique du secteur;

CONSIDÉRANT que le plan d'action du PDZA² adopté en mai 2022 priorise l'action 11 qui est de réviser le règlement sur l'abattage des arbres de la MRC et l'appliquer à l'échelle du territoire;

CONSIDÉRANT que le plan d'adaptation des changements climatiques adopté le 22 novembre 2021 priorise dans son volet organisationnel la révision du règlement d'abattage d'arbres afin de faciliter son application et de protéger le couvert forestier dans les secteurs où la conservation de la canopée contribue à la résilience du milieu;

CONSIDÉRANT que le plan d'adaptation des changements climatiques adopté le 22 novembre 2021 priorise dans son volet organisationnel d'ajouter un formulaire de déclaration d'abattage d'arbres en ligne dans l'objectif de développer le concept de territoire connecté pour assurer le suivi territorial;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a appuyé la révision du Règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers le 23 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite un règlement harmonisé, applicable, clair et simple et que développement d'outils de vulgarisation et de gestionnaire de permis d'abattage d'arbres est une action envisagée pour y parvenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le dépôt d'une demande financière de 31 664,95 \$ auprès du mandataire régional du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec, le CLD du Haut-Saint-François, auprès du programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

QUE le conseil de la Municipalité régionale des Sources s'engage à participer à 25 % du montant total du projet, en versant un maximum de 5 000 \$ en mise de fonds et à 6 118 \$ en contribution de service au montage financier du projet déposé auprès du programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soient et sont autorisés à signer tous documents relatifs à ces demandes d'aide avec la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

2023-04-11888

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources a résolu, en date du 26 avril 2021, de déposer sa candidature auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) dans le cadre de l'appel de projets pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaitait, par cette démarche de planification, comprendre et améliorer, dans la mesure du possible, l'état des infrastructures routières locales sur son réseau routier local en dotant les municipalités composant son territoire, d'un outil efficace d'aide à la décision;

CONSIDÉRANT l'obtention de la subvention au démarrage de projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) au montant de 45 000 \$ en date du 29 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu également, en date du 25 novembre 2021, l'approbation d'une aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) d'un montant maximal de 198 938,48 \$ pour la réalisation d'un PIIRL sur son territoire;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC des Sources de procéder en confiant à une firme externe (Maxxum Gestion d'Actifs) qualifiée en projets d'infrastructures routières, les parties suivantes du mandat :

1. la description du réseau routier de la MRC des Sources;
2. l'élaboration du profil socioéconomique;
3. la priorisation du réseau routier local;
4. le bilan de l'état du réseau routier prioritaire;
5. la stratégie d'intervention de la MRC;
6. l'évaluation préliminaire des coûts;
7. les interventions retenues dans le cadre du PIIRL;

CONSIDÉRANT que le PIIRL a été élaboré en collaboration avec les acteurs municipaux;

CONSIDÉRANT que les modifications demandées et les commentaires émis par les acteurs municipaux ont été traités et inclus dans le PIIRL;

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) préliminaire a été soumis au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec en date du 8 mars 2023 afin d'obtenir un avis favorable à la planification;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu, le 24 mars 2023, l'avis favorable du Comité du Ministère pour son plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ainsi que le plan d'action qui fait partie intégrante de la planification, sans engagement de la MRC et ses municipalités constituantes à réaliser les travaux recommandés dans le plan d'action.

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources identifie le plan d'action découlant du PIIRL comme un outil d'aide à la décision, non limitatif, ni contraignant dans le choix des interventions futures.

QU'une copie du PIIRL, ainsi que les éléments qui y sont associés soient envoyés aux municipalités de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet.

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)

2023-04-11889

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2023 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2023

À titre d'information, le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2023 du site d'enfouissement.

PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

EAU

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucune question et aucune demande de citoyens.

MRC FINANCES

2023-04-11890

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2023 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11891**LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2023**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 202300243 à 202300352 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 189 923,34 \$.

Adoptée à l'unanimité.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2023

À titre d'information, le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2023 de la MRC des Sources.

2023-04-11892**CONCORDANCE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 135-2006**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté des Sources souhaite emprunter par billets pour un montant total de 348 400 \$ qui sera réalisé le 26 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
135-2006	348 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 avril 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 avril et le 26 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le préfet et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	63 700 \$	
2025.	66 600 \$	
2026.	69 600 \$	
2027.	72 600 \$	
2028.	75 900 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11893
ADJUDICATION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT 135-2006

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	19 avril 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 avril 2023
Montant :	348 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des Sources a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 avril 2023, au montant de 348 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

63 700 \$	4,90000 %	2024
66 600 \$	4,90000 %	2025
69 600 \$	4,90000 %	2026
72 600 \$	4,90000 %	2027
75 900 \$	4,90000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,90000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 700 \$	5,20000 %	2024
66 600 \$	4,90000 %	2025
69 600 \$	4,65000 %	2026
72 600 \$	4,55000 %	2027
75 900 \$	4,50000 %	2028

Prix : 98,86200

Coût réel : 5,04777 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

63 700 \$	5,09000 %	2024
66 600 \$	5,09000 %	2025
69 600 \$	5,09000 %	2026
72 600 \$	5,09000 %	2027
75 900 \$	5,09000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,09000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOURCES est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
et appuyé par la conseillère Mme Chantal Cantin

ET RÉSOLU,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOURCES pour son emprunt par billets en date du 26 avril 2023 au montant de 348 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 135-2006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

MRC RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet.

MRC ADMINISTRATION**2023-04-11894****ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT (ESD) POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT que l'article 17.5.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT que les PARTIES conviennent de rejoindre des principes de la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

CONSIDÉRANT que l'investissement régional par le biais du FRR volet 1 de 430 000 \$ a déjà été approuvé par résolution (C.S. 26-01-0002) lors du comité de sélection de projets du MAMH tenu le 26 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que l'investissement des MRC à l'entente est perçu directement à même les quotes-parts versées à la TME;

CONSIDÉRANT que la TME a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs au développement et à la concertation régionale de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que les MRC de l'Estrie et MAMH se sont concertés afin de conclure une entente sectorielle de développement en concertation régionale ayant pour but de consolider le partenariat et la concertation estrienne;

CONSIDÉRANT que par le biais de la présente entente, les PARTIES conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à la concertation régionale de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources approuve la participation de la MRC des Sources à l'Entente (ESD Concertation) pour les années 2023-2024, 2024-2025.

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, soit autorisé à signer l'Entente (ESD Concertation) 2023-2025 et tous les documents afférents.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MAMH et à la TME.

Adoptée à l'unanimité.

MRC IMMEUBLES**IMMEUBLE 309, RUE CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)****2023-04-11895****RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ – 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources ont été faites pendant l'année 2023 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le règlement 275-2023 *Délégation de pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 10 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 309, rue Chassé

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-01-10	Filtr-Action Inc.	309 - Contrat nettoyage machine à Eau	1 092,03 \$
2023-01-11	Climcô Service inc.	309 - Appel service - Unité toiture bruyant	330,66 \$
2023-01-13	Chenard Rembourrage	309 - Aspirateur & sacs aspirateur	176,70 4
2023-01-16	L'essentiel des travailleurs	309 - Équipement sécurité - Vincent Laroche	251,38 \$
2023-01-16	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Plaque murale - Salle entreposage Gym (odeur)	2,81 \$
2023-01-17	Vitrierie Asbestos inc.	309 - clés ext. & clés local 132	31,93 \$
2023-01-18	NSW contrôle Inc.	309 - Chauffage - Service Canada	438,73 \$
2023-01-18	Plomberie BRP inc.	309 - Appel de service - chauffage	783,63 \$
2023-01-19	CARDIO CHOC	309 - Défibillateur	1 611,75 \$
2023-01-20	Jean Marceau	309 - Peinture - Bureau chambre de commerce	495,00 \$
2023-01-23	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Outillage - Vincent L.	102,23 \$
2023-01-24	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Outillage	89,95 \$
2023-01-25	Brandsource Ameublement E. Parenteau	309 - Four à micro-ondes - Salle Madeleine Lamoureux	202,21 \$
2023-01-25	Maheu&Maheu Inc.	309 - Inspection chauve-souris	75,84 \$
2023-01-26	Climcô Service inc.	309 - Appel service - aide juridique	265,92 \$
2023-01-26	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - outillage	58,01 \$
2023-01-30	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Fournitures - outillage	26,87 \$
2023-01-31	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Jeu de clés hex.	20,21 \$
2023-01-31	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Clés & outil	51,52 \$
2023-01-31	L'essentiel des travailleurs	309 - Bottine sécurité - Vincent Laroche	235,70 \$
2023-01-31	Larocque Cournoyer	309 - Analyse de mesures de remise aux normes	1 018,71 \$
2023-02-01	Maheu&Maheu Inc.	309 - Entente gestion parasitaire C105538	77,34 \$
2023-02-01	Claude Bourque Électrique inc.	309 - Changer lumières pour DEL	669,37 \$
2023-02-01	Claude Bourque Électrique inc.	309 - Changement lumières bureaux 114-118	260,88 \$
2023-02-01	Climcô Service inc.	309 - Appel service - Service Canada -	324,58 \$
2023-02-02	AUDREY PICARD - PETITE CAISSE	309 - Identité Qc - Gisèle	57,16 \$
2023-02-06	Climcô Service inc.	309 - Appel de service	250,25 \$
2023-02-07	Jean Moffatt	309 - Travaux effectués	105,00 \$
2023-02-08	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Outillage	58,62 \$
2023-02-09	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Outillage	50,53 \$

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-02-13	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Foret titane	15,15
2023-02-13	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - outillage	14,94
2023-02-13	Vincent Laroche	309 - Frais de déplacement - JANVIER & FÉVRIER 2023	56,70
2023-02-15	Régie du bâtiment du Québec	309 - Frais annuel - 2023 - ascenseurs	94,42
2023-02-16	Électro Alarme	309 - Mise à jour suite redémarrage serveur	219,95
2023-02-20	Claude Bourque Électrique inc.	309 - Pour alimenter serpent in	2 311,75
2023-02-23	Ventilation MD Inc.	309 - Aide juridique	1 365,03
2023-02-23	Climcô Service inc.	309 - Aide juridique	820,03
2023-02-24	DécorPlus	309 - Toiles de fenêtres - Bureau Olivier G.	273,00
2023-02-27	Climcô Service inc.	309 - Appel de service	914,87 \$
2023-03-01	Électro Alarme	309 - Surveillance alarme	788,81 \$
2023-03-02	Vitrierie Asbestos inc.	309 - Pour cadres des Maires	68,25 \$
2023-03-02	TROPHÉE J.R. FANTASIES EN BALLONS	309 - Pour mettre les noms Cadre Maires	130,94 \$
2023-03-03	Plomberie BRP inc.	309 - appel de service	1 174,93 \$
2023-03-03	RÉGULVAR inc.	309 - Contrat d'entretien 2023	1 061,68 \$
2023-03-03	Climcô Service inc.	309 - Appel de service 3 & 6 mars 2023	1 249,00 \$
2023-03-06	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Bâtiment	22,13 \$
2023-03-08	Claude Bourque Électrique inc.	309 - Shut Down	314,58 \$
2023-03-08	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Quincaillerie	68,57 \$
2023-03-17	Claude Bourque Électrique inc.	309 - Démantèlement interrupteur entre ascenseur & gym	198,18 \$
2023-03-21	Climcô Service inc.	309 - Entretien préventif	1 638,03 \$
2023-03-21	Enseignes A-Gagnon	309 - Collants défibrillateur	40,44 \$
2023-03-22	Claude Bourque Électrique inc.	309 - Finaliser changement ballast	319,47 \$
2023-03-27	Électro Alarme	309 - Insp. éclairage urgence, rapport, recherche empl. Unité	2 319,79 \$
2023-03-27	Électro Alarme	309 - Insp. annuelle, test ascenseur	1 443,09 \$
2023-03-29	PARADIS & FRERES AFM INC.	309 - Matériaux	15,65 \$
			26 154,90 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, au montant de 26 154,90 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11896

RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ – GYMA21 – 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources – Gym A21 ont été faites pendant l'année 2023 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le règlement 275-2023 *Délégation de pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 10 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 309, rue Chassé - GYM A21

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-03-16	Imagerie Digitale	GYM A21 - Bannière	237,61 \$
2023-03-27	Marché le Saisonnier	GYM A21 - Repas Comité Fonds créativité et innov.	120,33 \$
			357,94 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé – Gym A21 à Val-des-Sources, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, au montant de 357,94 \$.

Adoptée à l'unanimité.

IMMEUBLE 600, RUE GOSSELIN, WOTTON (POSTE DE POLICE)

2023-04-11897

RATIFICATION DES DÉPENSES 600 GOSSELIN – 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600, rue Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2023 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le règlement 275-2023 *Délégation de pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 10 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 600, rue Gosselin

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-01-12	Maheu&Maheu Inc.	SQ - Inspection déc 2022 et janvier 2023	92,70 \$
2023-01-12	SIB Électrique Inc.	SQ - Remplacer filtre & cadran fréquence	174,93 \$
2023-01-12	SIB Électrique Inc.	SQ - Entretien préventif	802,77 \$
2023-01-13	Chenard Rembourrage	SQ - Aspirateur & sac_aspirateur	674,73 \$
2023-01-17	Enviro 5 Inc.	SQ - Pompage de deux bacs à sable, lavage conduits	1 076,88 \$
2023-02-01	Maheu&Maheu Inc.	SQ - Entente de gestion parasitaire Fév. Mars 2023	95,48 \$
2023-02-24	Vivaco Groupe Coopératif	SQ - Réparation toilette & évier	28,64 \$
2023-03-06	PARADIS & FRERES AFM INC.	SQ - Bâtiment	194,84 \$
2023-03-08	Claude Bourque Électrique inc.	SQ - Wotton	1 846,41 \$
2023-03-10	Plomberie BRP inc.	SQ - Appel de service	200,00 \$
2023-03-13	PARADIS & FRERES AFM INC.	SQ - Plomberie	72,32 \$
2023-03-14	Vivaco Groupe Coopératif	SQ - Déshumidificateur	28,35 \$

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-03-15	RÉGULVAR inc.	SQ - Appel service	854,08 \$
2023-03-17	Claude Bourque Électrique inc.	SQ - appel service	147,00 \$
2023-03-21	Claude Bourque Électrique inc.	SQ - finaliser changement lumières	2 141,93 \$
2023-03-21	Climcô Service inc.	SQ - Entretien préventif	1 560,00 \$
			9 991,06 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600, rue Gosselin à Wotton, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, au montant de 9 991,06 \$.

Adoptée à l'unanimité.

IMMEUBLE 12, ROUTE 116, DANVILLE ET BÂTISSE 39, RUE DÉPÔT, DANVILLE

2023-04-11898

RATIFICATION DES DÉPENSES 12 RTE 116 – 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 12, route 116 à Danville ont été faites pendant l'année 2023 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le règlement 275-2023 *Délégation de pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 10 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 12, route 116

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-01-03	Intact Assurances	12 rte 116 – Assurances	2 263,93 \$
2023-01-27	Claude Bourque Électrique inc.	12 rte 116 - Travaux électriques	823,30 \$
2023-03-21	Climcô Service inc.	12 rte 116 – Entretien préventif	377,96 \$
			3 465,19 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Cantin
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 12, route 116, à Danville, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, au montant de 3 465,19 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2023-04-11899**RATIFICATION DES DÉPENSES 39 RUE DÉPÔT – 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 39, rue Dépôt à Danville ont été faites pendant l'année 2023 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le règlement 275-2023 *Délégation de pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 10 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 39, rue Dépôt

Date	Entreprise	Détail	Montant (coût net)
2023-01-09	COGECO câble inc.	39 rue dépôt - Internet Janvier 2023	146,82 \$
2023-01-30	Hydro-Québec	39 rue dépôt - Électricité Janvier 2023	1 447,09 \$
2023-01-31	FQM - Assurances	39 rue dépôt - Assurances	2 286,46 \$
2023-02-03	Alarme Bois-Franc Inc.	39 rue dépôt - Renouvellement centrale 2023	179,53 \$
2023-02-09	COGECO câble inc.	39 rue dépôt - Internet Février 2023	146,82 \$
2023-03-21	Climcô Service inc.	39 rue dépôt - Entretien préventif	377,96 \$
2023-03-29	Hydro-Québec	39 rue dépôt - Électricité Février - mars 2023	1 439,64 \$
			6 024,32 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 39, rue Dépôt, à Danville, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, au montant de 6 024,32 \$.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Aucun autre sujet.

2023-04-11900**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier